



Mont-de-Marsan, le 5 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux sur l'autoroute A63, aménagement de la circulation pendant la période estivale

Le préfet des Landes a réuni, ce mardi 5 juin, les élus, la gendarmerie, les SDIS, SAMU et SMUR des Landes, pour une présentation de l'aménagement de la circulation sur l'autoroute A63 du 1^{er} juillet au 31 août, entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne, tronçon dont les travaux d'aménagement à 2 fois 3 voies, dirigés par la société VINCI Autoroutes, se poursuivent.

Le trafic autoroutier augmentant fortement pendant cette période estivale, la société VINCI Autoroutes a décidé de modifier la circulation sur la zone de travaux en redonnant la configuration initiale aux voies de circulation, à savoir 2 fois 2 voies, de largeur normale, dans les deux sens.

La bande d'arrêt d'urgence sera également rétablie des deux côtés, excepté sur une distance de moins de 1km, au milieu du tronçon Ondres (sortie n°7) – Capbreton (sortie n°8) et sur laquelle un refuge sera aménagé avec un poste d'appel d'urgence.

Les futures 3^{ème} voies, réalisées ou en cours de réalisation, seront neutralisées par des balises.

Les règles de circulation restent inchangées pour les véhicules dont le poids est supérieur à 7,5 tonnes :

- conservation de la mesure d'interdiction de doubler,
- vitesse maximum autorisée de 80km/h.

En revanche, la vitesse autorisée pour les autres véhicules (poids < 7,5T) repasse à 110km/h (au lieu de 90) pendant ces deux mois.

Les travaux se poursuivront pendant cette période estivale mais en dehors des voies de circulation et seront donc sans impact pour les automobilistes en transit sur l'autoroute.

Contact presse :

Joëlle MEURISSE : 05 58 06 72 49 – 06 32 63 68 82

joelle.meurisse@landes.gouv.fr

Sébastien DUGUY : 05 58 06 58 14

sebastien.duguy@landes.gouv.fr